



Pau, le 10 novembre 2025

Mobilisation sociale : maintenir la pression de nos exigences !

- **Mardi 25 novembre** : journée internationale **pour l'élimination de la violence à l'encontre des femmes**, toutes les violences sexistes et sexuelles envers les femmes (VSST), dont les mineur.es victimes de violences sexuelles dans leur famille. A l'heure où les financements des associations qui soutiennent les victimes sont baissés voire gelés, mobilisons-nous pour lutter contre les violences du patriarcat et exiger une loi cadre intégrale contre les violences faites aux femmes, comme en Espagne.

Journée de mobilisation contre les VSST le samedi 22 novembre à Pau.
10h30 – 12h : rdv aux Halles pour des ateliers
15h00 : Manifestation au départ de la Préfecture

- **Le mardi 2 décembre** toutes et tous mobilisé-es **contre l'austérité et pour nos salaires**.

Par notre mobilisation depuis septembre, nous avons obtenu l'abandon du vol de 2 jours fériés et le décalage de la réforme des retraites, en vue de son abrogation. Le 1er ministre a aussi été contraint de s'engager à ne pas utiliser le 49-3. Toutefois, des régressions nombreuses et graves du budget Bayrou demeurent : <https://fsu.fr/le-2-decembre-toutes-et-tous-mobilise%C2%B7es-contre-lausterite-et-pour-nos-salaires/>

Il nous faut donc **construire ensemble la mobilisation du mardi 2 décembre** à l'appel de la CGT de la FSU et de Solidaire et de travailler à son élargissement !

AED, AESH: rétroactivité de la prime REP/REP+, enfin!

Après sa défaite devant le conseil d'État en juillet dernier, le MEN vient enfin de donner en ce début novembre les consignes aux rectorats pour engager le versement rétroactif de cette prime. Sont concerné-es les AESH et AED **ayant exercé** en établissement REP ou REP+ **avant le 31 décembre 2022**.

L'ensemble du dossier est disponible ici :

<https://www.snes.edu/ma-carriere/prime-rep-rep-pour-les-aesh-enfin/>

La **section académique** du SNES-FSU peut vous accompagner dans les démarches pour faire valoir ce droit.

Pour les AED : aed@bordeaux.snes.edu

Pour les AESH : permanence@bordeaux.snes.edu

Instances à venir

Mercredi 12 novembre: audience avec la DEC sur les **examens**.

Vous avez déjà été destinataire d'une communication du SNES académique à ce sujet. Si vous avez des choses importantes à faire remonter (problèmes de convocations pour les examens, problèmes pour la rémunération, problèmes d'organisation du Grand Oral ?...), il faut nous en informer le plus rapidement possible par mail à snes64@bordeaux.snes.edu

Jeudi 11 décembre : colloque Nouvelle Aquitaine sur les **manuels et outils numériques**. Le SNES-FSU se propose de faire remonter vos demandes et remarques sur le sujet lors de ce colloque organisé par la région. Il est important que la profession s'exprime sur l'usage des manuels, des outils et des applications numériques et ne se laisse rien imposer.

Par ailleurs n'hésitez pas à nous faire remonter les problèmes de manuels dans les lycées, si possible avec des informations chiffrées qu'il ne faut pas hésiter à demander en CA. La région refuse actuellement tout réassort et de très nombreux élèves n'ont pas de manuels. Elle se contente de proposer des échanges de manuels entre établissements à l'échelle de la grande région, sans aucun financement du transport des livres. La région refuse également de prendre des mesures (caution, remboursement) lorsque les familles ne rapportent pas les manuels en fin d'année.

Mardi 16 décembre: CSA académique sur la **carte des formations professionnelles**.

Il faut faire le point en équipes puis interroger votre direction et nous faire parvenir les informations afin que nous puissions dresser un bilan à la section académique en vue d'interventions au CSA. Cela est particulièrement important lorsque des formations existantes sont fragilisées (concurrence avec le privé, l'alternance, ...). Merci également de nous transmettre les données sur les ouvertures ou fermetures de formation ainsi que les réductions ou augmentations de capacité d'accueil.

Congés de formation professionnelle

Depuis 3 ans le rectorat attribue automatiquement le CFP aux collègues bénéficiaires de l'obligation d'emploi (essentiellement les collègues ayant la RQTH) dès leur première demande, alors que les collègues lambda doivent attendre 6 demandes. Cette pratique commençant à être connue, il a été constaté en 2025 une inflation des CFP attribués aux BOE (bénéficiaires de l'obligation d'emploi). Les **organisations syndicales** avaient fait part de leurs **interrogations** à ce sujet – le fait d'avoir la RQTH justifie-t-il d'avoir son congé de formation pour préparer l'agrégation dès la première demande ? – et le rectorat s'était engagé à faire un groupe de travail sur le sujet. Ce GT a eu lieu en octobre et jeudi 06/11 le DRH nous a fait part par visioconférence de ses décisions, après que l'administration a consulté son service juridique.

Le service juridique du rectorat considère que le texte impose une priorité absolue pour les BOE à condition qu'ils demandent une formation proposée par l'EAFIC. Les BOE demandant une telle formation vont donc continuer à obtenir leur congé dès la première demande. Pour les autres formations (licence, master, préparation à l'agrégation interne à l'université ou dans un organisme privé), les BOE ne sont pas prioritaires.

Le DRH est conscient du fait que toutes les académies n'ont pas la même lecture du texte – certaines académies ne donnent aucun avantage aux BOE, d'autres un avantage correspondant à 2 demandes... - et invite les organisations syndicales à intervenir auprès du MEN pour avoir un cadrage national.

Notre administration a également rejeté notre demande de récupérer les 5% de congé laissés à la discrétion des IPR pour les mettre au « pot commun ». Le DRH considère que cette pratique est « une belle marge de manœuvre pour les IPR, qui permet une approche qualitative d'attribution des congés ». A l'issue de la campagne en cours il compte même interroger les IPR pour avoir leur avis : ce 5% est-il utile ? Suffisant ? ...

La circulaire CFP 2026-2027 devrait paraître courant novembre.

Mutations inter-académiques : Le SNES-FSU à votre écoute pour vous conseiller

La circulaire du rectorat a été publiée. Elle est téléchargeable sur la page dédiée du site du SNES académique, sur lequel vous trouverez par ailleurs toutes les informations :

<https://www.bordeaux.snes.edu/Mutations-inter.html>

Nouveauté 2025 : il n'y a plus la phase de passage par le chef d'établissement pour signer les documents et vérifier les pièces justificatives. Dorénavant la/le demandeur/eur dépose elle/lui-même sa demande dans Colibri, et seul le dossier médical doit-être envoyé par courrier à la DPE.

Ouverture du serveur pour saisir les vœux jusqu'au 26 novembre à midi. Téléchargement des confirmations de demande de mutation le 27 novembre.

Le 2 décembre 2025 : date limite de transmission à la DPE via Colibri de la confirmation de demande de mutation signée et accompagnée des pièces justificatives. Le dossier médical, dont le signalement doit-être fait préalablement dans Colibri, doit parvenir par courrier au rectorat au plus tard le 2 décembre 2025. Il doit contenir sous pli confidentiel tous les documents mentionnés dans la circulaire rectorale du mouvement inter-académique 2026. Le SNES-FSU a demandé une audience en décembre afin de présenter à l'administration les dossiers médicaux des syndiqué-es. Les barèmes retenus seront affichés dans SIAM du 9 au 26 janvier, cette dernière date étant la limite pour contester.

Le MEN a fixé au 06 février la date limite de participation tardive, d'annulation ou de modification de la demande (sous conditions).

Résultats du mouvement inter : le 11 mars 2026.

A l'issue de la communication des résultats, le secteur emploi de la section nationale du SNES-FSU prendra le relais pour accompagner les collègues dans un éventuel recours.

En cas de difficulté n'hésitez pas à contacter la section académique à permanence@bordeaux.snes.edu